

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1557

présenté par

MM. Tardy, Michel Bouvard et Le Fur

-----  
à l'amendement n° 1550 du Gouvernement  
-----**APRÈS L'ARTICLE 42**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – Le Gouvernement remet un rapport au Parlement avant le 31 décembre 2008, retraçant l'effort effectué sur fonds publics en faveur des actions éducatives dans le domaine financier ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement nous propose d'ouvrir une nouvelle source de financement en faveur des actions éducatives dans le domaine financier.

L'exposé des motifs vise spécifiquement l'institut pour l'éducation financière du public, qui a été créé en 2006 sous l'égide de l'Autorité des marchés financiers. Cet organisme est loin d'être le seul à intervenir dans ce domaine. On en recense plusieurs, intervenant sur ce champ par plusieurs biais : le conseil pour la diffusion de la culture économique, créé en juillet 2006 sous l'égide du ministère de l'Economie, l'école d'économie de Paris, créée en 2005, l'institut pour le développement de l'information économique et sociale qui vient de se créer en avril 2008, et sans doute d'autres encore.

Il apparaît utile de faire un bilan de ce qui a déjà été mené, et d'étudier une possible rationalisation des moyens publics en matière d'éducation économique et financière du public.